

3) Sera levée l'interdiction d'ouverture des cloîtres de l'Église catholique romaine dans le royaume de Pologne.

4) L'enseignement religieux sera donné dans la langue maternelle dans tous les établissements d'éducation.

5) Les ministres de l'Église catholique romaine qui ont fait leur stage dans les séminaires des provinces sans avoir satisfait à l'examen obligatoire en langue russe, sont autorisés à remplir des fonctions religieuses.

A l'heure actuelle, les nouvelles venues de tous les points de la Pologne confirment que depuis la promulgation de l'ukase accordant la liberté religieuse, les Grecs-unis quittent en masse l'Église grecque pour le catholicisme. Dans les gouvernements de Siedles et de Lublin, 26,000 personnes ont abjuré la foi orthodoxe pour la religion catholique romaine. Dans un village de 680 habitants, deux seulement ont refusé de passer au catholicisme.

Mais les autorités russes ont déjà pris des mesures pour empêcher ces conversions en masse et tout acte public de propagande catholique.

Comme on le voit ces réformes sont loin d'être fondamentales : elles ne détruisent pas le régime policier existant. La chaîne n'est pas brisée, elle est seulement un peu allongée. Aussi la population—mis à part les vieux ritualistes très favorisés, car ils sont très riches— a reçu le manifeste avec joie mais sans enthousiasme. Les journaux slaves qui en écrivent font remarquer que ce n'est pas encore « la pure et philosophique liberté de conscience » à laquelle tout homme a droit, mais quelques concessions accordées par l'Etat comme des faveurs qu'il pourrait refuser.

— On cite ce mot de S. S. Pie X, qui résume à merveille son opinion sur la musique religieuse et son rôle dans les églises.

Un prêtre romain lui demandait timidement :

— Quels morceaux devons-nous chanter pendant l'office ?

Et le pape avec une grande douceur : Mon fils, on ne chante pas pendant l'office ; on chante l'office.